



ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2025 A DIJON

POINTAGE ET VERIFICATION DES POUVOIRS

Membres du Comité Directeur :

Présents : Mmes SIMOES S – LEGRAND K – URBANIAK N – THIBERT J – PERROT JF – GUVENATAM D – DA SILVA S – CADOUOT A – LAURENT C – JOLY B – WASSON F.

Absents Excusés : Mme DEMONCAY M – MM. COLEY X – FOURNIER V – ORTA C – PACOTTE C – POUX BERTHE S –

CLUBS

CLUBS PRESENTS : FCAB - AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB – AUXONNE - BEAUNE - BLIGNY S/OUCHE - BRAZEY EN PLAINE- CHAIGNAY – UCCF - CHENOVE - CHEVIGNY SAINT SAUVEUR - FUTSAL CLUB DIJON CLÉNAY - SAULON CORCELLES - GRESILLES F.C. – A.S.F.O - A.S. D.D.O.M. - AFRIQUE F. D - AM. S. DES POUSSOTS DIJON - ASPTT DIJON – A.S. DIJON SUD - DIJON U.L.F.E - DIJON UNIVERSITE CLUB - DINAMO DIJON - F. C. DE LA JEUNESSE MAHORAISE - FUTSAL DIJON METROPOLE – J. D. F. 21 - USCD - FAUVERNEY - FONTAINE LES DIJON- GENLIS - TART LE HAUT VARANGES - GEVREY - LACANCHE - FOOTBALL CLUB DES 2 CÔTES - LONGCHAMP - CHAMPDOTRE LONGEAULT – LONGVIC - MANLAY - MAREY - MARSANNAY - F.C. VINGEANNE - FOOTBALL CLUB NEUILLY-CRIMOLOIS SENNECEY - MUNICIPAUX DE DIJON - PERRIGNY LES DIJON - PLOMBIERES - PUMAS F C - F.C. MPL - POUILLY EN AUXOIS - PRECY - QUETIGNY - ESVO - REMILLY - VAL DE NORGE. - A. J. SACRIBAIN - ENT.F. VILLAGES - U.S. SAVIGNY LES BEAUNE - IS-SELONGEY FOOTBALL - U.S. SEMUR EN AUXOIS EPOISSES - SEURRE - SOMBERNON GISSEY - ST APOLLINAIRE - DFCO - ST JEAN DE LOSNE - TALANT - TILLES F.C - MONTBARD VENAREY FOOTBALL - CENTRE COTE D'OR FOOT - VITTEAUX – VOUGEOT.

CLUBS REPRESENTES : ECHENON – MAGNIEN – MEURSAULT - MONTIGNY SUR AUBE - ST REMY - TIL CHATEL

CLUBS ABSENTS : CESSEY S/TILLE – CREPAND – DAIX – FENAY – U.F.C.O - FC VETERANS BESSEY - MAGNY – MERCEUIL – NOLAY - RUFFEY STE MARIE – E.S MORVANDELLE - ST EUPHRONE- NOUVELLE ETOILE COLOMBINE- TALMAY – TILLENAY - TOUILLON - VILLERS LES POTS

Interventions d'ouverture

La parole est donnée à Mme Catherine LOUIS, Représentant M. SAUVADET, Président du CD 21

Quorum et ouverture de l'Assemblée Générale

Jean François PERROT, Secrétaire Général, annonçant le quorum et déclarant l'assemblée générale ordinaire ouverte

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 93 clubs disposant de 557 voix.



Nombre de membres présents ou représentés : 75 clubs (1 club ne pouvant pas prendre part aux votes) disposant de 465 voix.

Le quorum étant atteint l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Test boîtiers Electroniques

La société LENI procède au test des boîtiers électroniques

Adoption du PV de l'AG. Du 5 Octobre 2024 à Salive

Jerome THIBERT propose l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du District du 05/10/2025 à SALIVE.

Vote n°1 : Approuvez-vous le PV de la précédente Assemblée Générale ?

Pour : 84,30% (392 voix)

Contre : 15,70 % (73 voix)

Aucune remarque n'étant formulée par l'Assemblée, le PV de l'AG du 5/10/2014 à SALIVES est adopté à l'unanimité.

Mot d'accueil de Jérôme THIBERT, Président

Mesdames, Messieurs,

Chers présidentes, présidents, bénévoles, entraîneurs, joueurs, joueuses, arbitres, membres de Commissions.

Chers membres du district,

Avant de débiter notre Assemblée générale, je vous demande d'observer une minute de silence pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés en cours de cette saison.

C'est avec une grande fierté que je prends la parole aujourd'hui pour ma première assemblée générale en tant que président DE NOTRE DISTRICT.

C'est avec un réel plaisir que je vous accueille au Conseil Départemental, j'en profite pour remercier le Président François Sauvadet et Catherine Louis que je remercie de sa présence.

Les relations avec nos élus Conseillers et conseillères Départementaux sont au beau fixe.

J'en profite pour remercier le Président de l'association DFCO Pierre BUONOCORE, représenté par Bernard GAY, ici présent. Nous avons partagé des moments très forts, riche en émotion surtout concernant l'organisation et la réussite totale du Pitch U13. Une collaboration sans faille.



Il convient de souligner pour notre club phare de Côte d'Or, le DFCO, le magnifique parcours en Coupe GAMBARDELLA avec une finale au Stade de France, perdue de justesse à la 90ème minute, la très belle 4^{ème} place des féminines en D1 ARKEMA, la 4^{ème} place du championnat National, l'équipe féminine Pitch U13 se classe seconde juste derrière OL.

Le comité très heureux de la collaboration entre les deux structures, renouvelle le partenariat pour la saison 2025-2026.

Je souhaite Bernard, que tu remercies toutes les personnes du DFCO qui nous ont aidé sur les différents projets, passés ou en cours.

Félicitations à Futsal Dijon Métropole pour sa victoire en Coupe de France U18.

Merci à AEF 21, Alexandre son président et Gisèle secrétaire pour leur soutien lors de nos différentes manifestations.

Cette assemblée d'été placée sous le signe des récompenses sportives que nous détaillerons au fil de la soirée mais aussi sur des textes réglementaires à vous faire voter pour mise en application au 1^{er} juillet 2025.

Je soulignerai que nos finales féminines à 8 et à 11 ainsi que les finales de Coupe complémentaire Crédit Agricole et Coupe Futbol Emotion ont également été une réussite.

Je tenais à remercier le club de TALANT pour les finales jeunes, le club de Quetigny pour les finales seniors ainsi que ses équipes de bénévoles pour la parfaite organisation de ces journées.

Avant toute chose, je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des personnes qui ont rendu tous ces événements possibles.

Je tenais à remercier nos salariés ainsi que tous les élus, membres de commissions.

Merci aux clubs pour leur implication tout au long de la saison.

Merci aux bénévoles, véritables piliers de notre organisation.

Merci aux arbitres, qui ont officié avec professionnalisme dans un contexte pas toujours facile.

Cependant, je ne peux pas, et ne dois pas, passer sous silence les comportements regrettables qui ont entaché certaines rencontres.

Les incivilités sur les terrains, les propos déplacés, les gestes violents ou irrespectueux n'ont pas leur place dans notre sport.

Le football est un jeu, un sport d'équipe, un vecteur de valeurs.

Le respect, de l'adversaire, des arbitres, des éducateurs et des spectateurs, est non négociable.

Nous avons tous un rôle à jouer pour faire respecter ces principes fondamentaux.



Aussi, j'en appelle à la responsabilité de chacun : dirigeants, éducateurs, joueurs et parents.

Notre devoir commun est d'assurer un cadre sain, sécurisant et éducatif, notamment pour nos jeunes joueuses et joueurs qui représentent l'avenir de notre sport.

Nous ne pouvons tolérer que l'image de notre district soit ternie par quelques comportements inacceptables. Des mesures ont été prises, et un rappel à l'ordre est ici nécessaire. Il en va de la crédibilité de notre engagement et de la qualité de nos compétitions.

Cet agacement, c'est celle de parfois du découragement, face aux paroles, agressives, face aux violences physiques qui peuvent et qui découragent un certain nombre, de nos bénévoles, de nos dirigeants, et qui peuvent faire peur.

Alors que des initiatives ont été prises, avec mes collègues du CD, je pense qu'il faut que nous allions beaucoup plus loin. « Beaucoup plus loin ».

Il est nécessaire que notre Comité Directeur, se saisisse de cette question de manière extrêmement ferme. Il faut que nous apportions une réponse intransigeante, à tous ses auteurs de troubles, qui viennent perturber nos compétitions, qui nous empêche de jouir pleinement du plaisir de jouer au football.

Je veux le dire le district doit être d'une fermeté extrême. Elle vise à toucher l'ensemble des parties prenantes, d'abord en identifiant mieux les phénomènes, l'observatoire des comportements va être complètement révisé et nous nous appuierons sur le ressenti des arbitres à la fin des matchs qui nous permettra de mieux appréhender ces phénomènes pour pouvoir y répondre par un certain nombre de mesures concrètes qui vont se mettre en place à partir de septembre avec un calendrier échelonné.

Dans ces incivilités et ces agressions, vous avez comme moi, un certain nombre d'image, d'arbitres agressés, d'arbitres menacés, d'arbitres menacés dans leur vie privée.

C'est inacceptable.

Le district accompagne ses arbitres, et parmi notre responsabilité c'est celle de les protéger.

En quoi consiste ces mesures ?

A mettre en place des éléments de dissuasion, un dispositif de caméra embarquée, qui sera effectif sur 21 districts donc le nôtre.

La FFF sera présente pour accompagner économiquement le district

C'est aussi une plus grande responsabilisation des acteurs eux même.

Je souhaite que seul le capitaine s'adresse aux arbitres.



Des protocoles seront envoyés par la FFF, aux districts et ainsi qu'aux ligues.

Les suspensions temporaires de match comme les deux équipes rejoignent leur surface de réparation, les arbitres, délégués, éducateurs et capitaine dans le rond central, pour faire tomber la pression.

Je souhaite qu'à chaque agression, l'arbitre dépose plainte et que le district, se porte partie civile.

Le barème disciplinaire sera accru et dès lors qu'un arbitre qui pourrait être victime d'une agression entraînant une ITT, allant contre l'agresseur d'une radiation à vie.

Des tables rondes seront instaurées au district sur les rencontres ou des faits disciplinaires graves auront été identifiés.

Et c'est notre responsabilité d'y répondre fermement.

Je veux croire et j'espère que le message sera entendu, et que nous saurons, ensemble, remettre le respect et l'esprit sportif au centre de notre jeu.

Avant de laisser la parole à Jean François, Denis et Keryann qui vont mener cette soirée je tenais à vous remercier vous, présidentes présidents, représentants de clubs qui avez tout mis en œuvre par accueillir encore plus de licenciés cette saison.

Nous enregistrons le record absolu de 16 567 licenciés.

Nous le devons grâce à votre travail de proximité, avec vous et merci à vous.

Je renouvelle mes remerciements à nos salariés, Agnès, Delphine, Keryann Corentin, nos apprentis Fédora, Nissrine, Lucas, Mathis et Clément pour leur implication dans la gestion quotidienne, l'aide aux clubs ainsi que l'assistance auprès des membres des commissions.

Surtout ne restez pas dans l'incertitude, vous avez un problème appelez notre secrétariat.

Merci à tous nos bénévoles siégeant dans nos diverses commissions et bien sur un grand merci aux élus du Comité Directeur toujours très engagés dans la conduite de nos projets.

Sur les axes d'améliorations.

PLATEAU FOOT ANIMATION :

Beaucoup trop de clubs ne se déplacent pas sur des plateaux alors qu'ils y sont prévus.

Soit par faute de joueurs, soit parce que les parents ont décidé que le déplacement était trop loin.

Dans ce cas, ils doivent prévenir le district et le club qui accueille, au plus tard vendredi à 12h.

Dans le cas où des clubs s'arrangent entre eux pour aller jouer sur un autre plateau, sans avertir le district et le club accueillant, une amende de 20€ sera appliquée.

Absence de transmission de feuille de plateau : 10€ (après 2 relances téléphoniques ou par mails).



JND :

Voici quelques informations :

Plus de 120 équipes U7 engagées sur l'année 2024-2025

Plus de 160 équipes U9 engagées sur l'année 2024-2025

Seulement 40 équipes U7 (15 ayant annulé dans la semaine et 15 ne sont pas venues et sans prévenir) et 50 équipes U9 (20 ont annulé dans la semaine et 5 ne sont pas venues, sans prévenir).

Plusieurs décisions à prendre :

- Changer la date même si c'est une date fédérale et effectuer la JND en mai de suite après le dernier plateau.
- Rendre obligatoire la présence d'au moins une équipe par club sinon cela sera considéré comme un forfait avec une amende de 50€ et même sanction pour les équipes ne prévenant pas de leur absence.

POINT RELEVES CLUBS ET CONVENTIONS

Pour les clubs qui sont en retard sur le règlement, nous appliquerons le point R du barème financier que vous avez reçu. Le club sera interdit d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions du district de Côte d'Or pour la saison N+1.

Encore merci au Conseil Départemental et à Catherine Louis pour son accompagnement et son soutien dans nos nombreux projets

Merci à nos partenaires privés qui concourent de près ou de loin à rendre le football en Côte d'Or plus attractif, plus fort et plus ambitieux.

Vive le football, vive le sport, et vive le district de Côte-d'Or !

RAPPORT MORAL de Jean François PERROT, SECRETAIRE GENERAL

Membres du Comité Directeur,
Représentants de la Ligue, des clubs,
Bénévoles et Partenaires.

Je vous remercie pour votre présence à cette Assemblée Générale.

C'est avec un réel plaisir que je vous présente le rapport d'activité du District en cette fin de saison sportive 2024 – 2025.

Évolution du nombre de licenciés

Cette saison, le District de la Côte-d'Or a enregistré un total de 16 522 licenciés, contre 16 235 la saison passée. En rappel le chiffre de 2022 – 2023 : 14 675.

Cela représente une infime évolution de +3 % (319 licenciés) par rapport 2023 – 2024, où le pourcentage moins important que l'écart 2023/2024, où le pourcentage était de de +10%.



Les points négatifs sont à porter sur le foot animation avec une perte de 5 % d'enregistrements et chez les seniors Filles à -14 %.

Organisation des compétitions

Au cours de la saison, le District a organisé un peu plus de 3 000 rencontres officielles.

Cela inclut les championnats seniors, jeunes, féminins, futsal ainsi que les coupes départementales.

97 clubs enregistrés, 94 en ordre de fonctionner soit 417 équipes engagées (412 en 23/24 et 390 en 22/23)

Ces 3000 rencontres programmées ont été encadrées par le personnel administratif du District mais aussi grâce à l'engagement de nos arbitres et bénévoles des clubs.

Activité institutionnelle

Le Comité Directeur s'est réuni sept fois au cours de la saison afin de piloter les orientations stratégiques du District

Les 22/10, 18/11, 16/12, (adoption du budget prévisionnel de la saison en cours), 03/02, 24/03, 28/04, et 16/06.

Par ailleurs deux CD avaient été tenus les 26/08 et 09/09/2024 par l'équipe dirigeante sortante.

- Le bureau s'est réuni sept fois en alternance avec les réunions du CD. (Les 28/10, 02/12, 20/01, 24/02, 07/04, 19/05, et 02/06)

D'autres réunions de commissions sportive, discipline, appel, obligations des clubs, arbitre, foot féminin ont permis d'assurer le bon fonctionnement de notre structure. Toutes ces commissions ont été composées et font fonctionner avec des membres élus et non élus, passionnés par leur action pour le football

En marge de cela, le travail acharné du Président auprès des institutions nationales (FFF, LBFC et Préfecture) pour échanger sur les problématiques extra football.

Conclusion et perspectives

Cette saison a été marquée par l'élection de notre nouvelle équipe, le 5/10/2024 à Salives, qui nous a nommé garants des clubs Côte d'Or.

Rappelons que nous sommes partis d'une « feuille blanche » ce qui a nécessité un travail de fourmi pour pouvoir vous informer sur la situation financière de l'institution du District de Football de C.O et de la diffuser en décembre 2024.

Nous poursuivrons nos efforts avec l'objectif de fidéliser nos licenciés, de former à tous niveaux, de développer encore plus de foot féminin.

La discipline fera l'objet de profonds changements dans la réforme des sanctions et de la pédagogie.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les arbitres du football départemental pour leur engagement.



Adoption des Rapports d'activités des Commissions

Vote n°2 : Approuvez-vous le rapport des commissions ?

Pour : 87.96% (409 voix)

Contre : 12,04% (56 voix)

Aucune remarque n'étant formulée par l'Assemblée, les rapports des activités est adopté à l'unanimité.

VŒUX DU COMITE DIRECTEUR

VŒUX N°1 - Nouveau Règlement Financier

ANCIEN TEXTE

R - RELEVES DE COMPTE - MODALITE DE REGLEMENT

Relevé n°1 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois d'octobre

Relevé n°2 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois de janvier

Relevé n°3 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois d'avril

Relevé n°4 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois de juin

Les relevés de compte sont à régler dans les 30 jours suivant la date de parution.

Passé ce délai de 30 jours, il leur sera adressé une notification par Notifoot les mettant en demeure de solder leur compte dans les quinze jours. A défaut d'exécution, l'équipe District "Seniors 1" du club sera pénalisée de 4 points par journée de championnat, ou exclue de la coupe si un tour est programmé.

Cette sanction sera notifiée par Notifoot à l'adresse officielle du club. La sanction sera levée cinq jours après régularisation du compte (cachet de la poste faisant foi)

Les clubs qui n'auraient pas régularisés leur situation dans un délai maximum de 30 jours après notification de leur sanction seront mis hors compétition et considérés forfait général. Les dispositions des articles 2 et 7 de la Ligue BFC et des articles 130 et 234 des RG de la FFF s'appliqueront.

Tous les frais de procédure de recouvrement seront imputés aux clubs non en règle.

NOUVEAU TEXTE – Applicable au 01/07/2025

RELEVES DE COMPTE – MODALITES DE REGLEMENT - (Règlement voté le 03/02/ 2025 en Comité Directeur)

Article 1 : Comptes des clubs

Chaque club a un compte ouvert auprès du District de Côte d'Or de Football. Les clubs peuvent choisir entre le paiement :

- Par prélèvements
- Par virements bancaires
- Par chèques



Article 2 : Obligation des clubs et des dirigeants

Les sommes dues, issues de l'application des dispositions financières, sont exigibles conformément aux relevés détaillés dans l'article 3 du présent règlement.

Les clubs non en règle financièrement envers le District avant la date de l'Assemblée ne pourra pas y participer, ni représenter un autre club, ni se faire représenter, et leurs vœux ne seront pas examinés, sauf si sa dette est réglée au plus tard à la date de la réunion

Les clubs qui auront signé une convention de règlement avec le District et qui seront à jour de règlement par rapport à l'échéancier co-validé seront autorisés à participer aux Assemblées Générales du District.

Article 3 : Relevés financiers

L'application « Footclubs » permet aux clubs de consulter leur situation financière en temps réel et de télécharger le dernier relevé en cours. Le club est averti d'un nouveau relevé par un mail sur la boîte officielle du club.

Les appels de fonds sont mis en ligne à raison de 4 fois par saison selon les modalités suivantes :

Relevé n°1 – Parution première quinzaine de novembre avec un règlement dans les 30 jours

Relevé n°2 – Parution première quinzaine de février avec un règlement dans les 30 jours

Relevé n°3 – Parution première quinzaine de mai avec un règlement dans les 30 jours

Relevé n°4 – Parution première quinzaine de juillet avec un règlement dans les 30 jours

Article 4 : Dispositions financières

L'ensemble des tarifs applicables au sein du District est validé par le Comité Directeur du District de Côte d'Or de Football.

Article 5 : Modalités de règlement

À compter de la date d'envoi d'un appel de fonds par le service comptabilité du District de Côte d'Or de Football, le club fait parvenir son règlement au District avant la date d'échéance inscrite sur le relevé et fixée pour chaque relevé à l'article 3 du présent Règlement.

De même, pour les clubs ayant opté pour le prélèvement automatique, le prélèvement est effectué à la date d'échéance du relevé.

En cas de prélèvement rejeté, les frais de rejet seront imputés au club.

Article 6 : Procédure et sanctions en cas de non-règlement

Tout club qui n'est pas à jour dans le solde de son compte vis-à-vis du District à la suite des relevés est passible des sanctions prévues aux articles 200 et 233 des Règlements Généraux de la FFF.



6.1 En cas de premier défaut de paiement sur un

relevé :

J + 1 après la date limite de paiement	Le service comptabilité effectue une relance via Courriel sur l'adresse officielle de messagerie du club. Le club redevable des sommes dues au district a un délai de 15 jours pour régulariser sa situation.
J + 16 après la date limite de paiement	En cas de non-régularisation à cette nouvelle échéance, le service comptabilité effectue une mise en demeure via Notifoot. Le club redevable des sommes dues au District a un délai de 15 jours pour régulariser sa situation.
J + 31 après la date limite de paiement	En cas de non-régularisation à cette nouvelle échéance, le club sera sanctionné de la perte d'un (1) point par match de championnat joué , et ce, jusqu'à régularisation de la situation. Le service comptabilité notifie cette sanction via Notifoot.

6.2 En cas de second défaut de paiement sur un relevé suivant :

La procédure décrite au point 6.1 est appliquée également à chaque relevé suivant non payé à l'échéance, sauf la situation décrite à J + 30 qui devient :

J + 31 après la date limite de paiement	En cas de non-régularisation à cette nouvelle échéance, le club sera sanctionné de la perte de deux (2) points par match de championnat joué , et ce, jusqu'à régularisation de la situation. Le service comptabilité notifie cette sanction via Notifoot.
--	--

Il est précisé qu'un club ne peut pas être considéré en règle sur un relevé, si le solde d'un relevé précédent n'est pas encore réglé.

Il est précisé que tant que l'ensemble des acomptes et le solde de la saison N-1 n'est pas réglé, le club ou le groupement concerné sera interdit d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions du district de Côte d'Or pour la saison N+1.

Pour tout club en infraction, les inscriptions en formation devront être accompagnées d'un paiement immédiat (*hors compte club*).

6.3 Clubs sous convention :

En cas de résolution de la convention signée, entre un club et le district de Côte d'Or, le club dispose de 15 jours pour régulariser sa situation avant de se voir appliquer les sanctions sportives prévues au présent règlement.

Article 7 : Dispositions relatives à l'application des sanctions définies à l'article 6 :

La sanction de retrait de point(s) s'applique à l'équipe du club participant au championnat départemental le plus élevé hiérarchiquement défini dans le tableau ci-dessous (*à lire de haut en bas : le championnat D1 étant un niveau plus élevé que le championnat D2, etc...*).



D1
D2
D3
D4
D1 F
D2 F
SENIOR F à 8
Futsal D1
U18 D1
U18 D2
U18 D3
U18 à 11
U18F à 11
U18F à 8
Départemental U18 Futsal
U15D1
U15 D2
U15 D3
U15F à 11
U15F à 8
U13 D1
U13 D2
U13 D3
U13F

Article 8 : Conventionnement

Il est possible de co-construire une convention District – Club sur la base d'un prévisionnel de frais annuel et intégrant la périodicité et les dates de prélèvement.

Article 9 : Difficultés financières

Un club en difficulté momentanée pour le règlement des sommes dues au District peut demander un/des différés(s) de paiement(s) et/ou un étalement de paiement des relevés de compte club. Le différé de paiement(s) et/ou l'étalement ne peuvent être une décision unilatérale du club. Cette demande est à formuler sur l'adresse électronique comptabilite@cote-dor.fff.fr. En cas de réponse positive, une convention d'engagement sera co-signée entre le club et le District. Toute convention doit permettre d'apurer la dette dans un délai maximum d'une année, tout en assurant le paiement de la saison en cours.

Article 10 : Cessation d'activité

Lorsqu'un club cesse son activité (cessation définitive d'activité, radiation, liquidation judiciaire), en ayant pas apuré l'ensemble des dettes dues au district, le Président, le Trésorier et le secrétaire du club seront sanctionnés d'une interdiction de délivrance de licence dirigeant (article 200 RG de la FFF), pour une période de 5 ans.

La personne sanctionnée se verra également retirer toute licence de dirigeant délivrée pour la saison en cours.

La personne susceptible d'être sanctionnée en vertu du premier paragraphe peut être le Président, Trésorier et Secrétaire Général du club en exercice au moment de la cessation d'activité et/ou toute autre personne ayant



exercé ces fonctions, ayant généré les dettes vis-à-vis des instances et/ou toute autre personne ayant exercé ces fonctions de fait.

Pour : 80.65% (375 voix)

Contre : 19,35% (90 voix)

★★★★

VŒUX N°2 – REFORME CHALLENGE U11 – Applicable au 01/07/2025

Article 1 – Organisation de la pratique

Dénomination et objet

Il s'agit d'un challenge dénommé « Challenge U11 », qui oppose des équipes U10 / U11 du District de Côte d'Or de Football.

- Organisation

Le District de Côte d'Or organise annuellement ce challenge sur son territoire. C'est la Commission Foot Animation, en lien avec les services technique et administratif, qui est chargée de l'organisation, de la gestion et de l'administration de ce challenge.

Il est organisé en 3 phases entre les équipes d'une même poule :

- **Une première phase** de brassage avec des plateaux sur 3 niveaux d'engagements. Septembre / Octobre.
- **Une seconde phase** avec 4 niveaux, en fonction des résultats de la phase précédente.
 - o 1 poule de 12 en niveau 1 (toute la côte d'Or). 3 poules de 12 en niveau 2 (toute la côte d'Or). 3 poules de 12 en niveau 3 (intersecteur). 4 poules en niveau 4 (par secteur). Après vacances de la Toussaint jusqu'à Mars.*
- **Une troisième phase avec 4 niveaux**, en fonction des résultats de la phase précédente, de plateau.
 - o 1 poule de 12 en niveau 1 (toute la côte d'Or). 3 poules de 12 en niveau 2 (toute la côte d'Or). 3 poules de 12 en niveau 3 (intersecteur). 4 poules en niveau 4 (par secteur). Avril / Fin Mai.

Le nombre de poules et d'équipes par poule sera défini en fonction des engagements du début de saison. Le calendrier des différentes pratiques est établi par la Commission Foot Animation du District de la Côte-d'Or.

Phase de Brassage :

- 3 niveaux sur engagement
- Répartition par secteur en fonction des engagements
- Poules de 12 à 16 équipes en fonction des engagements
- Plateaux de 4 équipes maximum.
- Prise en compte des défis. +1 pt /équipe qui remporte le défi sur chaque plateau.



Après la phase de Brassage :

- *Prise en compte des résultats de la phase de brassage, en fonction du nombre de poules.*
- *Prise en compte des défis. +1 pt /équipe qui remporte le défi sur chaque plateau.*
- *Le nombre d'équipes qui accéderont au niveau supérieur /inférieur après la phase de brassage sera connu et communiqué aux clubs, à la suite des engagements de la phase de brassage et de la constitution des poules.*

Après la seconde phase :

- *Le nombre d'équipes qui accéderont au niveau supérieur / inférieur après la 1ère phase sera connu et communiqué aux clubs, à la suite des engagements de la phase de brassage et de la constitution des poules.*

Dans le cas où le nombre d'équipes au sein d'une poule serait impair, les équipes non-participantes au challenge sur le week-end devront participer à un plateau Futsal, en complément de la pratique extérieure (samedi ou dimanche). En cas d'absence, les amendes prévues à l'article 7 seront appliquées.

Article 2 – Les règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la pratique à 8, et notamment :

- Taille du ballon : taille 4
- Taille du terrain :
 - Demi-terrain de football classique : 60-70m x 45-55m.
 - Point de penalty : 9 m du but
 - Surface de réparation : 26 m x 13 m
 - Taille des buts : 6 m x 2.10 m
- Temps de jeu : 60 minutes (3 x 20 minutes si 4 équipes, ou 2 x 30 minutes si 3 équipes, ou 2 mi-temps de 30 min si 2 équipes.), ainsi que le défi technique.

Les règles techniques du jeu sont :

- Interdiction de marquer directement du centre du terrain à l'engagement
- Coup de pied de but libre dans la zone virtuelle 6 m x 9 m
- Touche à la main
- Corner au pied
- Coup-francs directs et coups-francs indirects
- Coup de pied de réparation au 9 m
- Mise à distance des joueurs à 6 m
- Prise de balle à la main du gardien interdite sur passe en retrait volontaire d'un partenaire, sinon coup-franc indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13
- Relance du gardien de but non protégée
- Temps de jeu égal pour tous

Article 3 – Composition des équipes

Une équipe est composée de 8 joueurs dont :

- Des joueurs U11



- Des joueurs U10
- 3 joueurs U9 maximum avec autorisation médicale
- Des joueuses U12F

Les éducateurs bénéficiant à minima d'un CFI U10 / U13 sont préconisés.

Arbitre 4 – Arbitrage

Les rencontres sont arbitrées prioritairement par des joueurs ou joueuses de U15 à U18 des clubs.

L'arbitrage à la touche doit être effectué en priorité par les joueurs remplaçants.

Le dispositif Carton Vert est effectif.

Article 5 – Défis d'avant-match

- Défi obligatoire (jonglage) en début de plateau et feuille à renvoyer au District.
- Le total des 8 meilleurs joueurs de chaque équipe, sera retenu pour désigner l'équipe qui remportera le défi.
- Feuille de match et feuille de défis à rentrer impérativement sur le FAL (ou à transmettre au secrétariat du District si problème informatique).

Article 6 – L'établissement du classement et du calendrier

Le Challenge est une compétition loisir sans conséquence sportive.

Un classement est tout de même établi entre les équipes participantes, et cela en conformité avec les dispositions des Règlements généraux du District de Côte-d'Or.

Le classement sera établi pour la gestion interne du District de Côte d'Or et ne sera pas diffusé.

Les dates, poules et sites accueillants sont définis par la commission Foot Animation du District de Côte d'Or.

Les équipes seront classées selon le barème suivant :

- *Victoire : 3 pts*
- *Nul : 1 pt*
- *Défaite : 0 pt*
- *Vainqueur du défi par plateau : 1 pt*

En cas de non-transmission des feuilles de résultats, l'ensemble des équipes présentes ne marqueront aucun point.

En cas d'égalité au classement final, les critères suivants seront pris en compte, dans l'ordre :

- *Goal Average Général*
- *Nombre de victoires au défi*
- *Goal Average Particulier*
- *Nombre de buts marqués*

Article 7 – Les Forfaits

1) Forfait général :

Le forfait général est déclaré uniquement sur demande du club via la messagerie officielle.

2) Conséquences sportives du forfait général



La Commission Foot Animation statue si besoin sur les conséquences au classement du forfait général d'une équipe.

3) *Forfait Simple*

Si le forfait est déclaré via la messagerie officielle du club, à destination du District et du club recevant avant le vendredi à 12h. Alors aucune amende ne sera pas appliquée. Le forfait non-déclaré, ou déclaré après le vendredi à 12h, donnera lieu à une amende de 20€, au même titre qu'un club qui se déplace sur un autre plateau sans prévenir le District et le club accueillant.

4) *Absence de transmission feuille de présence / feuille de plateau / feuille de résultats*

En cas de non-transmission des feuilles de présences et de plateaux avant le mardi à 12h, une amende de 10€ sera appliquée au club accueillant. À ce titre, le club accueillant est tenu d'informer le District concernant les clubs n'ayant pas transmis leur feuille de présence / feuille de plateau. Ces feuilles sont à renvoyer sur le FAL, ou à défaut, par mail au secrétariat.

Article 8 - Rassemblement de fin de saison / Défi Jeremy et Claude

Un rassemblement sera organisé chaque année en fin de saison, à St Jean de Losne, afin de récompenser les meilleures équipes sur les défis techniques tout au long de la saison. Ces dernières seront convoquées pour s'affronter lors d'une journée festive.

Article 9 – Cas non prévus

Pour tout cas non prévu au présent Règlement, se référer aux Règlements généraux du District de Côte-d'Or.

Au surplus, la Commission Foot Animation du District se réserve le droit de statuer sur tout cas non prévu au présent règlement.

Pour : 82,93% (379 voix)

Contre : 17,07% (78 voix)

VŒUX DE CLUBS

VŒU DE REMILLY SUR TILLE

Le club de Remilly demande que soit proposé : *En D4, pour les matchs de championnat, hors 1/2 finale et finale, les remplaçants puisse arbitrer la touche et participer au match, en conservant la règle du joueur remplaçant remplacé. Ce ne serait qu'une légitimisation de la réalité. Cela permettra aussi aux joueurs de se confronter aux problèmes d'arbitrage.*

Ce texte a déjà été adopté lors de l'AG du 18 juin 2024.

Le comité directeur précise que le remplacement d'arbitres assistants 1 et 2 ne pourra être effectué uniquement à la mi-temps, non pendant la rencontre.

A noter dans les observations d'après match.



Vœux du club du club de AS Fontaine d'Ouche

Nombre de points accordés au défi jonglage en U13. Réduire de moitié ce nombre de point ou bien le supprimer à part en cas d'égalité.

Le club de l'ASFO expose son vœu.

Le comité directeur de donne pas de suite favorable.

★★★★

Clôture de l'Assemblée Générale pour Jérôme THIBERT, Président du District

Nous arrivons au terme de cette Assemblée Générale, et je tiens à vous remercier sincèrement pour votre présence, votre attention et votre engagement tout au long de cette réunion.

Un immense merci à tous ceux qui œuvrent dans l'ombre au quotidien, souvent sans attendre de reconnaissance, mais qui sont essentiels à la bonne marche de notre district.

À toutes et tous, je souhaite d'excellente vacances, et je vous donne rendez-vous très bientôt pour la reprise des activités, avec de nouveaux objectifs et toujours la même passion du football.

La séance est levée.

Place à la soirée des récompenses.

SOIREE DES RECOMPENSES

Animée par Denis GUVENATAM

REMISES DES MEDAILLES ET PALMARES SAISON 2024-2025

Remise des Médailles District

Au titre de la CDA

- Thierry THIOURT, CDA
- Philippe OUTHIER, CDA
- Philippe BIDAULT, Arbitre

Au titre des Clubs

- Michel CARTON - LACANCHE
- Laurent MEURIOT - LACANCHE
- Christian MOINGEON - LACANCHE
- Thierry CORDON - BRAZEY EN PLAINE
- Alex GIRAUD - FAUVERNEY
- Régis FRANÇOIS - FAUVERNEY
- Bernard VADOT - ES Tart le Haut Varanges
- Joseph VIGNAUD - TALMAY



LAUREAT DISTRICT 2025-2028

Dotations : 8 ballons T3 – 8 ballons T4 – 1 lot de coupelles – 1 tableau – 1 chronomètre/tablette

Clubs récompensés : FC2C – SAULON CORCELLES – MPL – PRECY – ES MORVANDELLE - UCCF – ES TART LE HAT VARANGES – FCNCS – FAUVERNEY – MEURSAULT – JDF 21 – RUFFEY STE MARIE – FC VINGEANNE – UFCO – BRAZEY – CHAMPDOTRE LONGEAULT.

LABEL FFF

AS GENLIS	LABEL JEUNES ESPOIR + LABEL FEMININES BRONZE
FC DAIX	LABEL JEUNES ESPOIR + LABEL FEMININES BRONZE
CF TALANT	LABEL JEUNES ESPOIR + LABEL FEMININES BRONZE
MONTBARD VENAREY FOOT	LABEL JEUNES ESPOIR
CHEVIGNY ST SAUVEUR	LABEL JEUNES ESPOIR + LABEL FEMININES BRONZE
TILLES FC	LABEL FEMININES BRONZE
FUTSAL DIJON METROPOLE	LABEL FUTSAL ESPOIR
FUTSAL CLUB DIJON CLENAY	LABEL FUTSAL ELITE
VAL DE NORGE	LABEL JEUNES ESPOIR
USCD	LABEL FEMININES BRONZE
SAINT APOLLINAIRE	LABEL JEUNES ESPOIR
AS BEAUNE	LABEL FEMININES ARGENT



PEF AWARDS



AS PRECY - Quiz Arbitrage



Règles du Jeu et Arbitrage

*5 ballons T4
2 ballons Futsal
1 sac à ballons
1 plaquette / 1 chronomètre
2 platines / 2 jalons*



US MEURSAULT - Identifier un hors-jeu



ESFRB - La violence : tolérance zéro



FAIR PLAY

*5 ballons T4
2 ballons Futsal
1 sac à ballons
1 plaquette / 1 chronomètre
2 platines / 2 jalons*



FC Daix - Match : Règles de savoir-vivre



Is Selongey - Plateau de sensibilisation contre les discriminations



ENGAGEMENT CITOYEN

*5 ballons T4
2 ballons Futsal
1 sac à ballons
1 plaquette / 1 chronomètre
2 platines / 2 jalons*



AS BEAUNE - Cyberharcèlement : Orange téléphonie



**US Villers les Pots -
Handisport**



SANTÉ

*5 ballons T4
2 ballons Futsal
1 sac à ballons
1 plaquette / 1 chronomètre
2 platines / 2 jalons*



**ALC Longvic - La
douche**



**CHEVIGNY SS -
Grille d'évaluation**



CULTURE FOOT

*5 ballons T4
2 ballons Futsal
1 sac à ballons
1 plaquette / 1 chronomètre
2 platines / 2 jalons*



**US BRAZEY - Culture foot
pour l'équipe féminine**



**Ruffey Ste Marie - Tri des
déchets après une
manifestation**



ENVIRONNEMENT

*5 ballons T4
2 ballons Futsal
1 sac à ballons
1 plaquette / 1 chronomètre
2 platines / 2 jalons*



**FC des 2 Côtes - Apprendre à
trier ses déchets**



VNFC - Jeu de l'oie

INNOVANTE



*5 ballons T4
2 ballons Futsal
1 sac à ballons
1 set de coupelles
2 plots à jalons / 2 jalons
3 gabarits de mannequin
1 tableau*

ENVERGURE



FC SAULON CORCELLES - Grand concours : observer et dialoguer pour prévenir



AS GEVREY CHAMBERTIN - Planter pour la biodiversité : Journée sportive et inclusion au foyer Chantournelle

COUP DE COEUR



*5 ballons T4
2 ballons Futsal
1 sac à ballons
1 set de coupelles
2 plots à jalons / 2 jalons
3 gabarits de mannequin
1 tableau*



Ruffey Ste Marie - Tri des déchets après une manifestation



ENVIRONNEMENT

*5 ballons T4
2 ballons Futsal
1 sac à ballons
1 plaquette / 1 chronomètre
2 platines / 2 jalons*



FC des 2 Côtes - Apprendre à trier ses déchets



**Jeunesse Mahoraise -
9 actions**

**DYNAMISME
(Nouveaux clubs)**

*5 ballons T4
2 ballons Futsal
1 sac à ballons
2 buts « Mon Euro »
1 plaquette / 1 chronomètre*

UFCO - 3 actions

RECOMPENSES CHAMPIONNATS JEUNES G et F

SENIORS

D1 - DIDIER EXPRESS & PNEUS : GENLIS

D2

A : PLOMBIERES

B : CHEVIGNY ST SR

D3

A : USCD

B : ENT AIFC/ESTV

C : AUXONNE

D : ASPTT DIJON

D4

A : ESVO

B : LONGVIC

C : CESSEY

D : MUNICIPAUX DIJON

SENIORS FEMININES A 8 :

A : GRESILLES FC

B : TILLES FC

SENIORS FEMININES A 11 : D.U.C

D1 FUTSAL : F5 DIJON METROPOLE



JEUNES

U18 D1 : USCD

U18 D2

Niv BAS : GRESILLES FC

Niv ELITE : GENLIS

U18 D3 :

Niv BAS : FAUVERNEY

Niv ELITE : FAUVERNEY

U15 D1 : IS SELONGEY

U15 D2

A : UCCF

B : ENT FAUVERNEY-SAULON CORCELLES

U15 D3 :

A : MANLAY

B : CHEVIGNY ST SAUVEUR

U13 D1

A : UCCF

B : GEVREY

U13 D2

A : MVF

B : POUILLY EN AUXOIS

C : ASFO

D : MANLAY

U13 D3

A : ECHENON

B : BEAUNE

C :USCD FEM

D : MVF

U12 D1 :

Niv BAS : USCD

Niv ELITE : ASPTT

U15 FEM : LONGVIC

CRITERIUM U13 FEM à 8 : MARSANNAY



CHALLENGE DE L'ETHIQUE

D1 – DIDIER EXPRESSE PNEUX

- 1 TILLES FC -> 300 €
- 2 GENLIS -> 200 €
- 3 TALANT CF -> 100 €

D2

- 1 FCAB -> 300 €
- 2 FAUVERNEY -> 100 €
- 2 O CHAIGNAY -> 100 €
- 2 FONTAINE LES DIJON -> 100 €

INTERVENTIONS INVITES-PARTENAIRES

Présentation des Partenaires

- M. Nicolas BABEL Société POWER SHOT
- M. Mickael NICOLAS Ecole ESG SPORT
- M. Duc Thanh MAC Société FUTBOL EMOTION
- M. Didier AHOUCANDJINOUE Société Didier Express Pneus

CLOTURE DE LA SOIREE DES RECOMPENSES

L'ordre du jour étant épuisé le président Jérôme THIBERT lève la séance à 22h15 et remercie l'ensemble des participants

Le Président : J THIBERT

Le Secrétaire de séance : JF PERROT